

Département de Loir et Cher
Arrondissement de ROMORANTIN
MAIRIE DE



Tél. : 02.54.75.15.13
Fax : 02.54.75.41.79

Réunion du 31 mai 2021

L'an deux mil vingt et un le 31 mai à 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 mai 2021 s'est réuni, en session extraordinaire, Salle Maurice Ragot, afin de permettre le respect des distanciations physiques, sous la présidence de Madame Annick GOINEAU, Maire

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Annick GOINEAU, Daniel DUPONT, Hélène SAILLARD-LEPAIN, Jean-Louis PETRUS, Fabienne BIGOT, Cédric DEVANNE, Loïc DENIS, Aurélien CHAUX, Jean-Jacques RABIER, Claire VALLA.

Absents excusés :

Madame Carole CHARBONNIER donnant pouvoir à Madame Annick GOINEAU,
Monsieur Thierry HAMELIN donnant pouvoir à Monsieur Jean-Louis PETRUS,
Madame Bernadette MANDARD donnant pouvoir à Monsieur Jean-Jacques RABIER,
Madame Aurélie POISSON et Madame Julie ESNAULT VAN CAUBERG.

Madame Annick GOINEAU, Maire, compte tenu de la crise sanitaire actuelle, afin de respecter les gestes barrières et limiter les risques de contamination, demande, conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, que la présente réunion se déroule à huis-clos. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Hélène SAILLARD-LEPAIN est désignée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers votants : 13

29-CHEMIN PIETONNIER

Madame Le Maire rappelle le projet d'aménagement du chemin piétonnier le long de la D17, de l'intersection de la rue des Hauts Bonneaux jusqu'à l'intersection de l'allée de Vaugelée. Elle expose que préalablement au commencement des travaux, il convient de procéder au choix de l'entreprise. Elle communique au Conseil les 3 offres de prix reçues.

Les Membres du Conseil, après avoir entendu les explications du Maire, pris connaissance des différents devis et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Décident de confier les travaux à l'entreprise EIFFAGE 37320 ESVRE-sur-INDRE pour un montant de 89 689,13 € HT soit 107 626,96 € TTC
- ☞ Autorisent Madame Le Maire à signer le devis correspondant, les crédits nécessaires figurants au budget primitif 2021.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20.

Fait et clos en séance les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Copie certifiée conforme.

Le Maire, Annick GOINEAU

